



Problèmes surcote fondations.

Par **simba31**, le **25/02/2010** à **15:44**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un terrain et je passe par un constructeur de maison individuel pour la construction de ma demeure. Lors de la réunion pour la mise au point technique le constructeur m'a annoncé un surcote de 5000 euros pour effectuer des fondations plus profondes que prévu initialement. Ce surcote est justifié par le rapport d'étude de sol dont les conclusions lui sont parvenues que très récemment. Mon budget est déjà bouclé auprès de la banque une rallonge de 5000 euros est presque impossible pour moi. Pourquoi ce rapport n'est connu qu'après l'achat du terrain et l'obtention du permis de construire alors que d'après le constructeur le sondage a été effectué au mois de janvier? Ces conclusions et les surcote éventuels ne devrait t'il pas être communiqué au client avant toutes signatures avec le constructeur? Ceci est t'il une clause suspensive au contrat de construction?

Merci pour votre réponse.